

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/09/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 25/09/2017

Délibération n° D-2017-315

Fourniture de signalisation verticale et horizontale pour voirie et
peinture des terrains engazonnés - Accord cadre - lot 5
"Potelets à mémoire de forme" - Avenant n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction de la Commande Publique et Logistique

Fourniture de signalisation verticale et horizontale pour voirie et peinture des terrains engazonnés - Accord cadre - lot 5 "Potelets à mémoire de forme" - Avenant n°1

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Régie voirie au sein de la Direction des Espaces Publics intervient pour le maintien en bon état de la signalétique sur le territoire de la Ville de Niort.

Par délibération du 20 juin 2016 le Conseil municipal a approuvé l'accord-cadre « Fourniture de signalisation verticale et horizontale pour voirie et peinture des terrains engazonnés ». Le lot n°5 « Potelets à mémoire de forme » a été notifié le 25 juillet 2016 à la SARL SIGNAL CONCEPT. (n° de l'accord cadre : 16165B019).

La clause de révision de prix de ce contrat prévoyait dans la formule de calcul un indice portant sur le plastique. Celui-ci a été supprimé et remplacé par celui de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

L'ancien indice était le n°000850158 « cellular plastics in polyurethane ». Le nouvel indice est le suivant : FM0D222111 « plastiques alvéolaires (hors emballages) ». Ce nouvel indice s'appliquera donc pour le calcul des révisions de cet accord cadre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 portant sur ce changement d'indice de révision des prix qui s'appliquera pour l'accord cadre n°16165B019 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Marché n°16165B019

notifié le 25/07/2016

POTELETS A MEMOIRE DE FORME

Avenant n°1

Entre :

la Ville de Niort, personne publique, représentée par son Maire, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 18 septembre 2017,

d'une part,

Et :

SARL SIGNAL CONCEPT

6 rue Robert Schumann

37390 NOTRE DAME D'OE

représenté par ARACIL Jean-Christophe

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article Premier

Les prix du marché sont révisables suivant les dispositions de l'article 7 du CCAP. L'INSEE a supprimé l'indice 000850158 – Cellular plastics in polyurethane.

Il est remplacé par l'indice - Plastiques alvéolaires (hors emballages) : indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – Prix de marché – CPF 22.21 – Base 2010 – FM0D222111- (identifiant 1653177).

Article Deuxième

Les prix du marché sont révisés par référence à ce nouvel indice à compter de la date de notification du marché initial.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Fait en un exemplaire original

Fait à

Le

Le titulaire

(cachet, signature)

Fait à Niort

Le

Le Pouvoir Adjudicateur